

Article 43 du Règlement

[Note de l'éditeur: Les députés se lèvent et observent une minute de silence.]

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE NOUVEL AN CHINOIS

OFFRE DE VŒUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Comme la Chambre siège pour la première fois en cette nouvelle année, je voudrais rappeler aux députés que c'est aujourd'hui un jour bien particulier pour tous les Canadiens d'origine chinoise qui célèbrent aujourd'hui le début de la nouvelle année chinoise, l'an 4680, soit l'année du chien. On dit que ceux qui naîtront au cours de la prochaine année seront honnêtes, loyaux, généreux, dévoués et qu'ils posséderont des qualités de chef. Comme j'ai des liens étroits avec la communauté sino-canadienne, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre se joigne à tous les Canadiens d'origine chinoise et leur souhaite joie et harmonie au cours de l'année qui vient.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE
CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre exprime son vif regret par suite des remarques insensées du premier ministre concernant l'imposition de la loi martiale en Pologne, remarques largement utilisées par le régime communiste à l'appui de sa position; que la Chambre signale aux Polonais et à leur gouvernement que le Canada préconise une plus grande liberté en Pologne; que le Canada appuie les aspirations légitimes de millions de Polonais exprimées par l'intermédiaire de Solidarité en vue de démocratiser le pouvoir et de rendre le gouvernement comptable aux Polonais eux-mêmes et que le Canada s'oppose par tous les moyens possibles à la répression qu'un gouvernement imposé par Moscou exerce sur les Polonais.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE FONCTIONNEMENT DU
SYSTÈME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, la carrière criminelle de Clifford Olson s'étale sur une période de plus de 20 ans. Pendant ce temps, la GRC l'a arrêté maintes fois, pour le relâcher presque aussitôt ou l'incarcérer brièvement. Étant donné l'échec manifeste de notre régime judiciaire dans son cas, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que le solliciteur général ordonne une enquête exhaustive et publique sur le fonctionnement de notre système judiciaire en vue d'assurer que justice soit faite au criminel et que le public soit pleinement protégé.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE LOI POUR AIDER LES
AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour traiter d'une question urgente. Étant donné que les taux d'intérêt sont actuellement plus élevés de trois ou quatre points qu'ils ne l'étaient il y a un an, et qu'ils sont de nouveau en hausse; étant donné qu'Agriculture Canada prévoit que le revenu agricole net baissera de 15 p. 100 cette année et sera inférieur au revenu de 1974, bien que la production agricole ait plus que doublé depuis cette date; et étant donné que l'agriculture canadienne est fondamentalement saine et n'a besoin que d'un peu d'aide pour réaliser pleinement son potentiel, je propose, avec l'appui du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

● (1415)

Que la Chambre presse le gouvernement de présenter une mesure législative permettant à la Société du crédit agricole d'augmenter le nombre des prêts subventionnés qu'elle accorde aux agriculteurs, ainsi qu'une mesure visant à modifier la loi sur la stabilisation des prix agricoles de façon que les sommes versées soient plus conformes aux véritables coûts de production et, enfin, de favoriser la création de nouveaux organismes de commercialisation afin de lutter contre l'affaissement des prix.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?